



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 10

Mercredi 11 mars 2020

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Berne

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

#### Procédure de participation concernant les routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, soumet le projet de construction suivant à la population dans le cadre d'une procédure de participation en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR) en relation avec l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC). La population est invitée à faire part de ses suggestions ou objections par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 248.4 Tavannes – Bellelay – Le Pichoux.

Commune: Petit-Val (Sornetan).

Projet: 230.20288 Rénovation – Ponceau: Sornetan, Planche aux Bœufs.

Lieu de mise à l'enquête: Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Soubos.

Durée de mise à l'enquête: 11 mars au 15 avril 2020.

Remarque: il n'est pas possible de former opposition au stade de la procédure de participation, mais seulement dans le cadre de la mise à l'enquête publique des plans.

Loveresse, le 9 mars 2020

III<sup>e</sup> Arrondissement d'ingénieur en chef

Service pour le Jura bernois

**Retrouvez la feuille  
officielle d'avis  
du district de Moutier  
en version électronique  
sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**



### Belprahon

Séance d'information

#### Introduction des bons de garde

A partir du 1<sup>er</sup> août 2020, la commune de Belprahon passera au système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants.

L'introduction de ce nouveau système et ses conséquences pratiques pour les parents seront présentées lors d'une séance d'information qui se tiendra le

jeudi 2 avril 2020, à 19 h 30,  
à la halle de gymnastique de Crémines

Toutes les personnes concernées par l'accueil extrafamilial (en particulier les parents) sont les bienvenues.

Belprahon, le 11 mars 2020

Le Conseil communal

#### Avis de construction

Requérant: Monsieur Yves Neuenschwander, Gressins dessus 1, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelles N°s 360 et 364, aux lieux-dits: «Gressins dessus 1», commune de Belprahon.

Projet: construction d'un hangar pour machines agricoles ouvert sur un côté sans raccordement aux réseaux d'eau et d'eaux usées.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mars 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



### Corcelles

#### Nominations – Fontainier et Surveillant du réseau d'eau

Nous informons la population que lors de la séance du 27 février 2020, les membres du Conseil ont nommé:

M. Micael Müller au poste de Fontainier  
et

M. André Jordi en tant que Surveillant  
du réseau d'eau.

Leurs entrées en fonction ont débuté le 1<sup>er</sup> mars 2020.

Nous leur souhaitons plein succès dans leurs nouvelles activités et nous nous réjouissons d'ores et déjà de leurs futures collaborations.

Corcelles, le 11 mars 2020

Conseil communal



### Court

Bourgeoisie de Court

#### Entrée en vigueur de la modification du Règlement d'organisation

La modification de l'article 19 du règlement d'organisation, adoptée le 3 décembre 2019 par l'assemblée bourgeoise, a été approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire en date du 29 août 2019. Ce nouvel article entre en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2020 et peut être consulté au bureau de la Bourgeoisie.

Court, le 6 mars 2020

Conseil de Bourgeoisie



### Crémines

#### Avis de construction

Requérante: Miserez Pascale, Les Rosenières 159, 2746 Crémines.

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 908, Chemin du Nardevin 281.

Projet: construction d'une maison familiale avec pompe à chaleur air-eau extérieure; aménagement de deux places de stationnement au Sud-Ouest de la parcelle.

Dimensions: selon plans déposés.

Genre de construction: selon plans déposés.

Zone: H.

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

2746 Crémines, le 11 mars 2020

Secrétariat communal Crémines



### Eschert

Plantation et taille

#### Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2020. Les haies,

buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez vous adresser à l'inspection des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune. Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Eschert, mars 2020

Le Conseil communal

## Tournée spéciale – branches 2020

Pour le village d'Eschert, la tournée « spéciale branches » 2020 aura lieu du 16 au 20 mars prochain. Le délai d'inscription est fixé au 12 mars 2020; l'inscription doit être envoyée directement chez Celtor. Les citoyens-ennes ont reçu, par tout ménage, la brochure y relative dans lequel se trouve le coupon d'inscription et des informations détaillées relatives à cette tournée.

Eschert, mars 2020

Le Conseil communal

## Rappel – déchets de chantier

La commune a constaté que lors du ramassage des déchets encombrants de la commune, des déchets de chantier sont régulièrement déposés sur les points de collecte.

Il est rappelé que conformément au partenariat qui lie Celtor à Demat-JB, c'est Celtor qui s'occupe des activités de cette entreprise par la réception, la gestion et la vente des déchets de chantiers. Ceux-ci sont utilisés comme matériaux de remblayage dans le bâtiment ou dans les revêtements routiers.

La prise en charge de ces déchets-là se fait directement chez Celtor et la liste des tarifs est disponible sur leur site internet <https://www.celtor.ch/tarifs/>.

La commune remercie les personnes concernées de veiller à ne plus déposer de déchets de chantier sur les points de collecte à l'avenir.

Eschert, mars 2020

Le Conseil communal

## Rappel – déchets

La commune a constaté que lors des ramassages des déchets encombrants, du matériel ne faisant pas partie de cette catégorie a été déposé.

Il est rappelé qu'un encombrant est un objet mobile du ménage qui n'entre pas dans un sac-poubelle de 110 litres. Il est ainsi collecté de manière sélective. Il s'agit d'un déchet urbain combustible.

Tout dépôt de déchets en vrac et pouvant être éliminés dans un sac 110 litres ne sera plus accepté.

En cas de doute, vous pouvez vous référer au mémo Déchets 2020 qui a été distribué à tous les ménages et qui donne des informations sur l'élimination des différents types de déchets.

Les déchets de chantier ainsi que les déchets provenant des industries, des arts et métiers ne font pas partie des encombrants et doivent être

éliminés à Celtor selon les tarifs en vigueur sur leur site internet <https://www.celtor.ch/tarifs/>.

Concernant la déchetterie du Creux, la commune collecte le verre, les huiles minérales et végétales, l'aluminium, les capsules Nespresso, le PET et les piles. Les batteries et autres appareils électriques n'entrent pas dans cette catégorie et doivent être rapportés aux points de vente. Aucun déchet ménager ne doit être déposé à la déchetterie!

Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront amendés.

Eschert, mars 2020

Le Conseil communal

## Tir à balles

La société de tir d'Eschert avise la population que des tirs à balles auront lieu du 20 mars au 10 décembre 2020.

Il est interdit de se promener, de circuler ou de stationner dans la zone de tir.

La société de tir décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Eschert, le 11 mars 2020

La Société de Tir

## Avis de construction

Requérante : Madame Christiane Widmer Schnegg, Rue de Soleure 29, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Erwin Widmer Sàrl, Sous la Rive 120, 2743 Eschert.

Emplacement : parcelle N° 578, au lieu-dit : « Rue de la Rauss 18 », commune d'Eschert.

Projet : demande déposée après coup pour l'aménagement au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment existant d'un local de stockage, d'un bureau, d'un WC, d'un local/réduit non chauffé utilisé comme vestiaire et de l'installation d'un poêle à pellets avec conduit de fumée.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 11 mars 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Grandval

### Avis de construction

Requérante : Commune Bourgeoise de Grandval, Grand-Rue 44, 2745 Grandval.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue A. Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 1035, au lieu-dit : « Petits Champs de Combe 74 », commune de Grandval.

Projet : rénovation et transformation de l'appartement existant en deux nouveaux appartements, remplacement du chauffage existant par un chauffage à bois déchiqueté, nouvelle isolation du bâtiment, installation de panneaux photovoltaïques sur le pan Est, pose de deux fenêtres en pente sur le pan Ouest, création d'un abri pour voiture en façade Est, réalisation d'une terrasse au Sud et d'une deuxième

à l'Est du bâtiment existant, aménagement d'une place, d'un accès et d'une rampe en groise.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mars 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Loveresse

### Avis de construction

Requérants : Madame et Monsieur Bruce et Sandrine Rennes, Rue du Clos 4, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : Proxylon Sàrl, Jolicrêt 4, 2525 Le Landeron.

Emplacement : parcelle N° 518, Rue du Clos 4, commune de Loveresse.

Projet : installation d'une pergola bioclimatique sur terrasse existante côté sud et pose d'un store en façade.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone d'habitation H2a.

Dépôt public de la demande, jusqu'au 3 avril 2020 inclusivement auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 25 février 2020

Conseil communal



## Moutier

### Avis de construction

Requérant : Waelti Jessy et Gabrielle, rue de Vigneule 19, 2740 Moutier.

Auteur du projet : ECE SA, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 2399, rue de Vigneule 19.

Projet : réfection et isolation de la toiture, pose de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone : H2.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

**Validation de vos avis  
sur la plateforme :  
lundi 14h**

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 3 avril 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 4 mars 2020

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérante: Spirit Karting AG, Sonnengutstrasse 8, 5620 Bremgarten.

Emplacement: parcelles N<sup>os</sup> 758 et 2999, au lieu-dit: «Rte de Soleure 27», commune de Moutier.

Projet: demande déposée après coup pour le prolongement du tube d'évacuation des gaz d'échappement sur toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Recensement architectural: bâtiment digne de protection, objet C inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par contrat de classement du 12.09.2011, ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement** auprès des Services techniques de la Ville de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 11 mars 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant: Paroisse Réformée, rue du Clos 3, 2740 Moutier.

Auteur du projet: SEO Sàrl, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 55, rue St-Germain 21.

Projet: assainissement du bâtiment avec construction de 4 lucarnes en toiture, réfection toiture, isolation périphérique, nouveaux balcons, transformations intérieures. Pose d'une pompe à chaleur air-eau split.

Zone: UP13

Dérogation: art. 31 RCC.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 avril 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 mars 2020

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: Avdulahu Senjur et PEJA Sifrid, Grand-Rue 36, 2606 Corgémont.

Auteur du projet: OBart et BT-L Sàrl, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1898, Chemin de la Chapelle.

Projet: construction d'une maison individuelle avec couvert à voitures et pompe à chaleur air-eau split.

Zone: H2.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 avril 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 mars 2020

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérante: ETA S.A., Schild-Rust-Strasse 17, 2540 Grenchen.

Emplacement: parcelle N° 121, au lieu-dit: «Rue des Fleurs 17», commune de Moutier.

Projet: remplacement des machines de froid à l'intérieur et des évaporateurs à l'extérieur, extension du local technique à l'Est du bâtiment existant et pose d'une paroi de protection visuelle à la limite de la parcelle N° 119.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 11 mars 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Perrefitte

### Avis de construction

Requérant: M. Joseph Cerf, Rouges-Champs 18m, 2742 Perrefitte.

Projet: remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air-eau sur la parcelle N° 829 du ban de Perrefitte au lieu-dit: «Rouges Champs».

Dimensions de la pompe à chaleur: 135 cm x 90 cm. Puissance: 32.4 dBA (la valeur de planification de 45 dBA est respectée).

Zone: H2.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 avril 2020** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Perrefitte, le 11 mars 2020

Le Conseil municipal



## Petit-Val

### Informations communales

#### Nouvelle conseillère communale

Suite à son élection lors de l'assemblée communale du 24.02.2020 et au terme d'un délai de réflexion, Fanny Klötzli a accepté sa nomination comme conseillère communale. Le Conseil communal

remercie Fanny Klötzli pour son engagement et se réjouit de travailler avec elle.

### Répartition des dicastères

- Mairie, personnel communal, police, travaux publics, eau potable, eaux usées, bâtiments communaux, éclairage, fontaines

Titulaire: André Christen

Suppléant: Jean-Michel Carnal

- Forêts – agriculture, militaire, protection civile, sapeurs-pompiers, chemins, rivières, déneigement

Titulaire: Jean-Pascal Michel

Suppléant: Emanuel Amstutz

- Scolaire, transports

Titulaire: Emanuel Amstutz

Suppléant: Jean-Pascal Michel

- Urbanisme, aménagement du territoire, environnement, mensuration officielle, déchets

Titulaire: Jean-Michel Carnal

Suppléante: Fanny Klötzli

- Finances, culture, sports, loisirs, tourisme, social

Titulaire: Fanny Klötzli

Suppléant: André Christen

### Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 février 2020

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 février 2020 est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à partir de la présente publication, conformément à l'article 78 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

### Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2019

Conformément à l'article 78 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2019 a été déposé publiquement durant 30 jours

Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 2 mars 2020.

### Passeport-vacances 2020

Comme chaque année, la commune subventionnera le passeport-vacances à raison de CHF 10.-/enfant de la commune participant à la manifestation.

Souboz, le 11 mars 2020

Conseil communal

### Informations communales

#### Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or

M. Arold Juillerat a démissionné de sa fonction de délégué de la commune de Petit-Val à l'assemblée du Syndicat des sapeurs-pompiers Val d'Or. Le Conseil communal est à la recherche d'une personne pour le remplacer. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer au Secrétariat communal dans un délai de 30 jours.

Souboz, le 11 mars 2020

Conseil communal



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérant : Zürcher Jean-Pierre, Vie des Crêts 38, 2732 Reconvilier.

Propriétaire : Zürcher Jean-Pierre, Vie des Crêts 38, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Zürcher Jean-Pierre, Vie des Crêts 38, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 91, Vie des Crêts 34.

Projet : modification de la pente du toit avec réfection de ce dernier et prolongement du pan Ouest pour la création d'un couvert, changement d'affectation du bâtiment en garage non chauffé, modification de la façade Sud du bâtiment par la suppression de la porte et de la fenêtre et la pose d'une porte de garage, pose de pavés filtrants sur la place située au Sud-Est de la parcelle.

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 3 avril 2020 inclusivement**. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 4 mars 2020

Le secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérant : Zürcher Jean-Pierre, Vie des Crêts 38, 2732 Reconvilier.

Propriétaire : Zürcher Jean-Pierre, Vie des Crêts 38, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Zürcher Jean-Pierre, Vie des Crêts 38, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 100, Vie des Crêts 38.

Projet : réfection et isolation de la toiture sans changement d'affectation ni chauffage des combles, pose d'une fenêtre en pente sur chaque pan de toit, pose de panneaux thermiques sur le pan Ouest du toit.

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 3 avril 2020 inclusivement**. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 4 mars 2020

Le secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérante : Immovalée Sàrl, Case postale 76, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 1090, 2223, 2225 et 2270, au lieu-dit : «Le Benevis», commune de Reconvilier.

Projet : viabilisation d'une zone d'habitation comprenant une route de desserte, des collecteurs d'évacuation des eaux mélangées et des eaux claires, l'alimentation en eau potable, l'éclairage public (pose de 3 candélabres), l'aménagement d'une cabine de distribution BVK 70 et les conduites des services.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : H2 et HA3.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 mars 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Cimetière de Chaidon

#### Dégâts dus à la tempête Ciara

Suite au passage de la tempête Ciara qui n'a pas épargné notre village, nous sommes à la recherche des héritiers ou des personnes s'occupant de l'entretien de la sépulture de feu Edouard et Anne Wymann née Schöni.

Nous remercions d'avance toute personne susceptible de nous renseigner de prendre contact avec la police administrative au 032 482 73 86.

Reconvilier, le 26 février 2020

Police administrative



## Roches

### Election communale complémentaire

Suite à la démission de M<sup>me</sup> Chantal Péteut de son poste de conseillère communale, les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, **le dimanche 17 mai 2020**, pour procéder par les urnes à l'élection, selon le système majoritaire,

#### d'un(e) conseiller(e) communal(e)

pour terminer la période 2020-2023, selon les art. 2 et 37 du règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Roches.

Conformément aux art. 22 et 23 et 24 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune mixte de Roches, toute liste doit être signée par au moins 5 électeurs et 5 électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste. Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Les listes de candidats doivent être déposées au secrétariat communal de la Commune mixte de Roches **jusqu'au vendredi 3 avril 2020, 17 h**, conformément à l'art. 22, du règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Roches. Des listes types sont à disposition au secrétariat communal. Si le nombre de candidat valablement présenté se trouve être égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil communal proclame élu tacitement le/la candidat(e).

Roches, le 4 mars 2020

Conseil communal



## Saicourt

### Informations communales

#### Commission d'urbanisme

M. José-Manuel Carril Romero de Bellelay a été nommé en qualité de membre de la commission d'urbanisme.

#### Introduction des bons de garde

A partir du 1<sup>er</sup> août 2020, la commune de Saicourt passera au système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants. Les parents concernés par ce nouveau système peuvent obtenir des informations auprès de la secrétaire municipale, M<sup>me</sup> Patricia Paroz, au 032 481 24 03. Des informations sont également disponibles dans la rubrique «News» du site Internet de la commune.

#### Modification du règlement d'organisation

La modification du règlement d'organisation, article 22a, adoptée le 9 décembre 2019 par l'assemblée municipale a été approuvée le 6 février 2020, en vertu de l'article 56 LCO par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne.

Ce document peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Le Fuet, le 11 mars 2020

Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

**\*\* Modification de la demande de permis de construire publiée les 30 octobre 2019 et 6 novembre 2019 \*\***

«Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables»

Requérante : Francam SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 641, au lieu-dit : «Chemin de la Fiole 9», commune de Tavannes.

Projet : construction d'un immeuble d'habitation de 14 appartements comprenant un parking semi-enterré (15 places de stationnement) et aménagement de 5 places de stationnement au Nord et 2 places au Sud du nouveau bâtiment.

**Modifications : déplacement de l'accès à l'immeuble par la création d'un chemin sur la parcelle N° 641, création d'un abri de protection civile au sous-sol et adaptation des logements aux normes en matière d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.**

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H4.

Dérogations : art. 212 al. 1, 412 RCC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mars 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



**Avis de construction**

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Pheniks SA, Route de Chaluet 17, 2738 Court.

Auteur du projet : Bureau technique Samuel Schneider Sàrl, Rue des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

Adresse du projet : BF 1063, Route de Sorvilier 6, 2735 Bévillard, commune de Valbirse.

Description du projet : pose d'une enseigne lumineuse en lettres individuelles bleu et orange Tectri, 1x sur façade Sud et 1x sur façade Nord.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : zone industrielle B.

Dépôt public : du 4 mars au 3 avril 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art 30 & 31 LC) faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé-Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 28 février 2020

Commune mixte de Valbirse

ment du matériel et des véhicules des sapeurs-pompiers Moron»

6. Approuver le nouveau Règlement concernant le financement spécial «Soutien aux projets culturels»
7. Approuver le nouveau Règlement concernant les émoluments
8. Approuver la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois
9. Abroger le Règlement concernant le financement spécial relatif au Tour de Romandie
10. Réponse au postulat 2019/01 (ancienne motion transformée), Liste libre «il faut améliorer l'information à Valbirse»
11. Réponse au postulat 2019/02 (ancienne motion transformée), PLR et sympathisants «savoir comment voter»
12. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
13. Rapport de la Commission scolaire
14. Informations du Conseil communal
15. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
16. Questions orales

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

Bévillard, le 11 mars 2020

Bureau du Conseil général

**Informations du Conseil communal**

**Sécurité aux abords des écoles primaires**

Un drame a récemment été évité de justesse aux abords de l'école primaire de Bévillard. Un jeune enfant a failli être renversé par un automobiliste qui manœuvrait dans le périmètre.

Les autorités communales rappellent aux automobilistes et surtout aux parents d'élèves le danger que représente les véhicules proches des écoles durant les heures d'entrées et de sorties des classes. Le conseil communal a d'ores et déjà décidé que le parage sera interdit à Bévillard le long de la rue début rue Aimé Charpillot jusqu'à l'entreprise Hélios. De même, il est rappelé aux parents que le parking derrière la commune et la Banque Raiffeisen est privé et interdit pour les parents venant déposer ou rechercher leurs enfants.

Etant donné les problèmes récurrents que posent les alentours de l'école primaire, des sanctions seront prises envers les automobilistes ne

respectant pas ces consignes et la Police cantonale sera avertie pour faire des contrôles réguliers. De plus, l'Exécutif communal va également avertir les médias de ce problème afin de toucher toutes les personnes concernées.

**Politique 3<sup>e</sup> âge**

Le conseil communal se réjouit des activités déployées par le groupement des aînés qui s'est déjà réuni à deux reprises et a décidé :

- d'envoyer un questionnaire à tous les retraités d'ici fin mars afin de cerner plus en détail les activités souhaitées de la future association;
- d'élaborer des statuts pour une association d'aînés à Valbirse;
- d'organiser une assemblée constitutive le 9 juin à 17h à la salle communale de Malleray;
- de saisir l'opportunité proposée par la commune de gérer un jardin communautaire sur une parcelle en friche d'Espace Birse.

Le conseil communal rencontrera ce groupement en avril ou mai pour débattre des modalités de contrat de prestation concernant la politique du 3<sup>e</sup> âge à Valbirse.

**Service de piquet**

Afin d'assurer l'entretien des réseaux routiers et d'eaux, les autorités ont mis en place un service de piquet pour faire face aux urgences et réparations. Dès ce jour, un collaborateur est quotidiennement disponible 24h/24h. Ce service est exclusivement destiné à des interventions urgentes sur le réseau routier ou des eaux et pas pour d'autres interventions (nuisances sonores, animal de compagnie perdu, etc...). En cas d'urgence, vous pouvez atteindre la personne de piquet au 079 600 71 50.

**Bons de garde**

Les autorités de Valbirse ont décidé d'adhérer au système des bons de garde depuis le 1<sup>er</sup> août 2020. Les parents qui confient des enfants aux crèches ou à des structures d'accueil extrafamilial doivent demander un bon de garde à leurs communes de domicile. Les démarches sont nouvelles et il est nécessaire d'informer les personnes intéressées des changements. Dès lors, les autorités invitent les parents concernés à une séance d'information qui aura lieu le 8 avril 2020 à 18h à la salle communale. Il est fortement recommandé aux parents d'y participer car la période d'étude des demandes et d'octroi des bons de garde est relativement courte.

Bévillard, le 11 mars 2020

Conseil communal

**Conseil général**

Le Conseil général est convoqué le

**lundi 23 mars 2020 à 19h,**  
à la salle communale de Malleray

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2020
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Election d'un membre à la Commission scolaire
5. Approuver le nouveau Règlement concernant le financement spécial «renouvellement

**Calendrier des parutions 2020**

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
12	11	18.03.2020	mercredi	26	25	24.06.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi
13	12	25.03.2020	mercredi	27	26	01.07.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi
14	13	01.04.2020	mercredi	28	27	08.07.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi
15	14	08.04.2020	mercredi	29	28	15.07.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi
16	15	16.04.2020	JEUDI	30		22.07.2020	SUPPRIME	45	41	04.11.2020	mercredi
17	16	22.04.2020	mercredi	31		29.07.2020	SUPPRIME	46	42	11.11.2020	mercredi
18	17	29.04.2020	mercredi	32		05.08.2020	SUPPRIME	47	43	18.11.2020	mercredi
19	18	06.05.2020	mercredi	33	29	12.08.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi
20	19	13.05.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
21	20	20.05.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
22	21	27.05.2020	mercredi	36	32	02.09.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
23	22	04.06.2020	JEUDI	37	33	09.09.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
24	23	10.06.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
25	24	17.06.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi				
				40	36	30.09.2020	mercredi				

# **informations pratiques**



## **Crémines**

Secrétariat communal  
Rue du Collège 6  
2746 Crémines

Téléphone: 032 499 95 42  
Courriel: [secretariat@cremines.ch](mailto:secretariat@cremines.ch)  
Site internet: [www.cremines.ch](http://www.cremines.ch)

### **Heures d'ouverture du secrétariat communal**

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

### **Heures d'ouverture déchetteries**

- Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- Samedi matin de 8 h à 12 h, samedi après-midi de 14 h à 17 h



## **Eschert**

Commune mixte d'Eschert  
Rue du Tilleul 1  
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85  
Courriel: [secretariat@eschert.ch](mailto:secretariat@eschert.ch)  
Site internet: [www.eschert.ch](http://www.eschert.ch)

### **Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille**

Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11 h à 12 h.  
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



## **Grandval**

Secrétariat municipal  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55  
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89  
Courriel: [secretariat@grandval.ch](mailto:secretariat@grandval.ch)  
Site internet: [www.grandval.ch](http://www.grandval.ch)

**Heures d'ouverture:** Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30  
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

**Déchetterie ouverture:** Jeudi soir de 17 h à 19 h

# informations pratiques



## Moutier

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – me** 8 h à 11 h et 14 h à 17 h

**Jeudi** 8 h à 11 h et 14 h à 18 h

**Vendredi** 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

### Service social:

**Lu – ma et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

**Mercredi** 14 h à 16 h

**Jeudi** 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

### Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments/Urbanisme/  
Travaux publics 032 494 13 33

Electricité/Eau/  
Service de piquet 032 494 12 22

### Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

### Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

### Horaire

**Lundi à jeudi** de 7 h à 20 h

**Vendredi** de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

### Site internet

[www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

### Courriel

[info@moutier.ch](mailto:info@moutier.ch)

# informations pratiques



## Perrefitte

Administration communale  
Magali Zampedri  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: perrefitte@gmail.com  
Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h  
Jeudi 8h30 - 10h30  
Site internet: www.perrefitte.ch



## Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: admin@petit-val.ch  
Heures d'ouverture: Lundi de 17h30 à 19h30  
ou sur rendez-vous  
Site internet: www.petit-val.ch



## Rebévelier

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c/o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel: rebevelier@bluewin.ch  
Heures d'ouverture: sur demande



## Reconvilier

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73  
Courriel: info@reconvilier.ch  
Site internet: www.reconvilier.ch

### Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10h à 11h45 et de 15h à 17h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.